

FICHE DE PROJET N° 9.2

Titre du projet : Développement des activités du Service de Documentation et d'Etudes.

Contexte et analyse

Les magistrats, les professionnels du droit et les administrations ne disposent pas d'une information juridique et judiciaire leur permettant de s'acquitter de leurs tâches avec toute la compétence requise.

Justification du projet et de l'analyse :

Le Service de Documentation et d'Etudes est responsable de la politique d'information du ministère de la Justice et doit, à ce titre, effectuer la collecte, l'assemblage, la production, la diffusion et la conservation de l'information juridique et judiciaire. Ceci peut être fait sous forme électronique et sous forme papier. Compte-tenu de son faible coût d'accès et de son champ de diffusion, l'internet sera utilisé au maximum et tous les documents produits sous forme papier seront aussi disponibles sur internet.

Objectif global :

Améliorer la diffusion de la documentation juridique et judiciaire.

Objectif(s) spécifique(s) :

Renforcer le rôle du Service de Documentation et d'Etudes dans le recueil, la production, la diffusion et la conservation de la documentation juridique et judiciaire.

Résultats attendus et indicateurs de réussite :

Résultats attendus	Indicateurs de réussite
Meilleure connaissance de la jurisprudence, de la doctrine et des analyses juridiques. Conservation de la mémoire juridique congolaise.	Amélioration de la motivation des décisions de justice. Consultation des anciens textes sur internet. Constitution de fonds documentaires dans les Cours d'Appel et les parquets.

Activités :

- Etablissement d'un fonds documentaire type pour les cours d'appel et les parquets et mise à disposition des documents
- Publication des arrêts de la Cour suprême de Justice
- Conception et publication de la revue congolaise de droit
- Annotation des codes Larcier

- Numérisation de la jurisprudence des cours et tribunaux depuis 1960 et mise en ligne sur le site du ministère de la Justice.

Livrables :

- Une revue de droit
- Bulletin des arrêts de la Cour suprême de Justice
- Codes Larcier annotés
- Documents numérisés disponibles sur le site du ministère de la Justice

Calendrier et budget :

Activités	Calendrier	Budget estimatif
Etablissement d'un fonds documentaire type et mise à disposition des juridictions et des parquets	1 an	375 000 \$ pour les cours d'appel et les parquets.
Publication des arrêts de la Cour suprême de Justice	Bulletin contenant les arrêts de 2004 à 2007	150 000 \$ pour 7 000 exemplaires.
Conception et publication de la revue congolaise de droit	Publication trimestrielle	32 500 \$ pour 1 000 exemplaires.
Annotation des codes Larcier	4 ans de travail à raison d'un code par an	550 000 \$ (7 000 exemplaires pour chaque code)
Numérisation de la jurisprudence des cours et tribunaux depuis 1960 et mise en ligne sur le site du ministère de la Justice (archivage en ligne).	2 ans	30 000 \$ (formation, recueil et numérisation)

Analyse des risques :

- Lenteur dans le travail de collecte de l'information